

Ecofi Agir Pour le Climat

FR0010642280

DOCUMENT INTERNE
Ne pas remettre au client

Voir définition p3



ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE...

- Diversification à travers un fonds multi-actifs à dominante actions
- Contribution au développement d'entités à utilité environnementale ou sociale
- Une sélection des valeurs exigeante fondée sur les attendus des labels ISR, Greenfin, Finansol et le filtre «ISR Impact»* d'Ecofi Investissements



.. ET COMBINER CROISSANCE VERTE ET SOLIDARITE (5% À 10% DE L'ACTIF NET DU FONDS)

Le processus de sélection des valeurs donne la priorité aux émetteurs dont l'activité entre dans le champ de la transition énergétique et écologique :

- Une poche actions investie à hauteur de 60% min. pour dynamiser la gestion : sélection d'actions d'entreprises européennes, essentiellement de moyennes et grandes capitalisations, et dont l'activité concourt à une croissance verte.
- Une poche obligations à hauteur de 35% max. : sélection d'obligations souveraines, d'émetteurs publics et privés, de notation AAA à BBB- responsables d'un point de vue ESG. (75% min. d'obligations vertes)
- La poche solidaire (5 à 10% max.) est investie sur des Entreprises solidaires françaises et européennes (non cotées) qui privilégient la protection de l'environnement.

LES RISQUES : Ecofi Agir Pour le Climat n'est pas garanti, il existe un **risque de perte en capital**. Le Fonds est soumis aux risques suivants : gestion discrétionnaire, liquidité, action, sectoriel, change, taux, crédit, juridique, de contrepartie, de durabilité, risques liés aux investissements solidaires, à la gestion des garanties, aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Ecofi Investissements et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010642280/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010642280/detail>.

*ISR Impact selon la méthodologie Ecofi Investissements (disponible sur le site d'Ecofi Investissement). Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

(1) Il est rappelé que la gestion de l'OPC n'est ni indiciel ni à référence indicelle, sa gestion étant discrétionnaire au sein de son univers d'investissement. Il ne vise pas à répliquer son indicateur de référence. Toutefois la performance de l'OPC pourra être comparée, a posteriori, à celle de son indice de référence. L'indice MSCI Europe TR est composé d'environ 600 sociétés basées dans 16 pays européens développés. Le code Bloomberg est : M7EU Index. Cet indice est publié par MSCI. Au sein de la zone Euro, l'€STR (European Short Term Rate) constitue la référence principale du marché monétaire. Cet indice représente un taux moyen pondéré sur les prêts non garantis au jour le jour entre les banques et institutions financières. Il est calculé par la Banque centrale européenne. Le code Bloomberg est : ESTRON Index. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné avec les ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds. (2) Indicateur Synthétique de Risque : Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIPS, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

Mixte, multi-actifs à dominante actions

POINTS CLÉS

Fonds multi-actifs

Société de gestion : Ecofi Investissements

Univers d'investissement : zone Europe

Indicateur de référence à posteriori⁽¹⁾ : 75% MSCI Europe TR (cours de clôture et dividendes nets réinvestis) ; 25% €STR. Cet indicateur n'a pas vocation à être aligné avec les ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.

Durée de placement recommandée : 5 ans min.

Indicateur Synthétique de Risque : 4/7⁽²⁾

EXPOSITIONS

Actions	De 60% à 75%
Obligations	De 0% à 35%
Titres solidaires	De 5% à 10%

LES + PRODUITS

- Un fonds triplement labellisé.
- Gestion dynamique et pilotage des risques en fonction du cycle économique et des opportunités de marché.
- Bénéficier de l'expérience d'un groupe pionnier dans l'investissement ISR et solidaire.

ÉLÉMENTS SFDR

- **Classification SFDR :** Article 9
- **Proportion minimale d'alignement à la taxonomie :** 0%
- **Proportion minimale d'investissements durables :** 90%

Questions

L'OBJECTIF DE GESTION : Le FCP est géré dans l'optique de procurer, sur un horizon de placement de 5 ans, une optimisation de la performance d'un portefeuille géré discrétionnairement sur le thème de la transition énergétique et écologique et selon une approche ISR.

Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC. L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

1	POURQUOI INVESTIR DANS ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT ?	- Ecofi Agir Pour le Climat est un FCP qui vise à générer une performance financière et un impact environnemental positif et durable sur la société. - C'est également un fonds solidaire.
2	POURQUOI INVESTIR DANS CETTE THEMATIQUE ?	- Selon les équipes de gestion d'Ecofi, la thématique Environnementale est un sujet majeur structurant pour les années à venir, source d'opportunités d'investissement considérables. - Une allocation multi-actifs permet de diversifier le portefeuille afin de chercher à exploiter diverses sources de rendement - Appuyées par une recherche interne approfondie et l'analyse Environnementale, Social et de Gouvernance (ESG), les équipes de gestion réalisent une évaluation approfondie des entreprises de sorte que le fonds réponde aux exigences du label Greenfin et de la classification en article 9 de la réglementation SFDR.
3	POURQUOI DÉTENIR CE TYPE DE FONDS AU SEIN D'UN PORTEFEUILLE ?	- Selon Ecofi, Agir Pour le Climat est un fonds engagé, qui répond aux enjeux majeurs du 21^e siècle. - C'est le seul fonds à bénéficier des trois labels français⁽²⁾ : ISR, GreenFin et Finansol. - Un placement diversifié peut constituer une stratégie pertinente en vue d'atténuer le risque et la volatilité.

(1) Indicateur Synthétique de Risque : Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIPS, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

(2) Source : Ecofi Investissements, juin 2023.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s) à la date indiquée. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnés. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF sous le n°CP97004.



Le label Finansol distingue, depuis 1997, les placements d'épargne solidaire : actionnariat solidaire, livrets ou fonds solidaires proposés par les banques ou mutuelles d'assurance et fonds solidaires d'épargne salariale. Il garantit le financement d'activités à forte utilité sociale et/ou environnementale qui ne pourraient être financées par les circuits plus classiques



Créé en 2015 par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement. Il s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label Greenfin a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles. Plus d'informations sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-greenfin>.



LE LABEL ISR : Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lalabelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

LES RISQUES : Le fonds présente les risques suivants : **risque de perte en capital**, gestion discrétionnaire, liquidité, action, sectoriel, taux, crédit, juridique, de contrepartie, de durabilité, risques liés aux investissements solidaires, à la gestion des garanties, aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Ecofi Investissements sur simple demande.

MENTIONS LEGALES : Ce document est destiné exclusivement aux conseillers du réseau BPCE. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers, notamment aux clients finaux des caisses et banques du réseau BPCE, en tout ou partie. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir.

Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus, Document d'Information Clé (DIC) et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Investment Managers International. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le fonds cité dans ce document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et est autorisé à la commercialisation en France ou éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise.

La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant: <https://www.Ecofi Investissements.fr>. La Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France conformément à la législation applicable.

Document rédigé en juillet 2023.

Ecofi Investissements, entreprise à mission. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés sous le numéro GP97004. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 7 111 836 € - 999 990 369 R.C.S. Paris - APE 66.30Z

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.- Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

BPCE : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.

Mixte, multi-actifs à dominante actions